

Bilan de compétences

2025



Qu'est ce que le bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est un moment privilégié pour faire le point sur soi et sur sa carrière professionnelle.

Il s'adresse aux salariés des secteurs public et privé, demandeurs d'emploi, travailleurs non-salariés. Il vous permet d'analyser et mettre en valeur vos compétences professionnelles et personnelles, identifier vos atouts, reprendre confiance en vous, mettre au jour vos stratégies de motivation afin de les reproduire et de libérer ainsi toute la puissance dont vous êtes capable au service de vos projets, définir des pistes d'emploi sources d'épanouissement pour se sentir (enfin) « à sa place » dans son travail, ou bien élaborer un projet de formation.



Cadre légal et réglementaire



Articles du code du travail

- L1233.71, L6313-4, L6313-10, et R6313-4 à R6313-8, R6322-36, R6322-37



Articles du code pénal

- 226 -13 et 226 -14



Arrêtés

- 31 juillet 2009 relatif aux bilans de compétences des agents de l'Etat.



Décrets

- N°2018-1330 du 28 septembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.
- N°2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires



Lois

- N°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

Votre parcours de vie est unique, ce qui fait de vous une personne unique, riche d'expériences et de talents.

Votre environnement évolue sans cesse et pour pouvoir agir vous faites preuve d'adaptation. Néanmoins, en fonction des expériences que tout individu peut vivre, il est possible de s'interroger et se remettre en question.

Vous ressentez : un sentiment de lassitude, d'insatisfaction, une inquiétude quant à votre devenir professionnel, un manque de confiance en vous, vous vivez des difficultés au travail, vous doutez sur le choix d'une formation, vous souhaitez du changement, vous épanouir dans votre vie professionnelle... Autant de raisons pour entreprendre un bilan de compétences.



L'évolution rapide du marché de l'emploi et des métiers nous incitent à être attentifs à notre parcours professionnel.

Revenir sur son parcours, identifier ses motivations intrinsèques, valoriser ses compétences, permet à chaque individu de trouver l'équilibre entre aspirations, compétences et marché du travail, faire des choix en accord avec ses valeurs et s'adapter aux changements.

S'engager dans une démarche de bilan de compétences c'est vouloir mener une réflexion globale et approfondie, afin de libérer son potentiel pour être à sa juste place.

Faire le choix de prendre sa vie en main, ce n'est plus choisir une vie qui paraît bien mais une vie où vous vous sentez bien.



Notre accompagnement

Notre méthode de travail s'intéresse à ce qui fait vibrer une personne au travail et dans la vie pour en déduire ce dont elle a besoin pour se sentir à sa place. Cette façon de procéder permet d'ouvrir un éventail de choix plus large que si l'on se centrait uniquement sur ses compétences. En effet, dans un monde où la plupart des métiers qui seront exercés dans les prochaines années n'existent pas encore, les compétences sont très vite obsolètes. Seule une bonne connaissance de nos motivations profondes permettra de nous orienter efficacement.

Concrètement notre approche offre un cadre méthodologique et pratique qui donne à tout un chacun la possibilité de faire le point sur son parcours afin de définir un ou plusieurs projets professionnels, de formation ou de VAE, réaliste et réalisable, en s'appuyant sur une analyse globale et approfondie de sa personnalité, de son expérience, de ses compétences, de ses aptitudes, de sa motivation et de son environnement socio-économique.

A qui s'adresse le bilan ?

Public :

Salariés du secteur public ou privé, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est demandé. Néanmoins, votre motivation et votre implication dans la démarche sont essentielles car celle-ci requiert de votre part une réflexion en profondeur et un travail personnel tutoré important. C'est vous, et uniquement vous, qui détenez "la matière première" de votre bilan.

Accessibilité :

L'accessibilité physique de nos locaux

Notre Institut respecte les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, par la mise en place de mesures de substitution : réalisation de votre bilan en mode distanciel, ou dans un centre d'affaires répondant aux critères d'accessibilité. **Si vous avez des besoins particuliers en termes d'accessibilité** Nous vous invitons à nous contacter, afin d'identifier et mettre en place les solutions d'aménagements vous permettant de réaliser votre bilan de compétences dans les meilleures conditions possibles.

Durée et modalités

La durée totale du bilan de compétences, est selon votre besoin de 20h00 à 24h00, sur une amplitude de 2 à 3 mois, dont 16 à 20 heures d'entretiens en face à face, le plus souvent réparties en 8 à 10 séances de 2h00. Entre chaque entretien, un temps de réflexion et de travaux personnels tutorés est nécessaire (6 heures environ). Le contenu et la durée de chaque séance, donnés ici à titre indicatif, s'adaptent au fur et à mesure, en fonction de vos besoins et de votre rythme de travail. Chaque séance débute par un échange sur l'avancée de votre réflexion et de vos acquis. Entre chaque séance, un travail personnel tutoré permet d'optimiser les entretiens en face à face.

Vous choisissez la modalité de votre accompagnement : présentiel • distanciel • mixte

Spécificité du mode distanciel

Prérequis complémentaires :

- ✓ Disposer des outils suivants :
 - Un ordinateur équipé d'une caméra vidéo et d'un micro en état de marche
 - Un lecteur de fichier PDF, afin de pouvoir consulter les éléments dématérialisés qui vous seront transmis au format PDF
 - une connexion internet fiable
- ✓ Disposer d'un espace calme et confidentiel durant chaque séance.

MODALITÉS D'ACCÈS COMPLÉMENTAIRES

Une assistance technique et pédagogique accompagne le bénéficiaire tout au long du bilan dans la prise en main et l'utilisation des outils pédagogiques et de communication à distance. Avant le démarrage effectif du bilan, le bénéficiaire installe seul ou avec l'aide de son consultant par téléphone l'outil de visioconférence. Un bref échange préalable permet de tester le bon fonctionnement du matériel.

À tout moment, le bénéficiaire peut demander conseil ou une assistance technique auprès de son consultant.

Afin d'optimiser votre capacité de concentration, voici quelques recommandations :

Planifier soigneusement les dates et créneaux horaires de votre consultant, afin de ne pas être dérangé durant votre séance

Aménagez-vous un espace de travail adapté : confidentiel et calme

Installez-vous confortablement devant votre écran, en veillant à avoir une bonne posture afin de vous sentir bien devant votre poste de travail

Assurez-vous d'avoir tout l'équipement nécessaire pour bien travailler à distance (débit suffisant, casque, ordinateur, outils de travail collaboratif installés, fichiers, de quoi prendre des notes...)

De 20h00
à 24h00

Programme global de votre parcours

Titre de la présentation
Bilan de compétences

Phase
préliminaire

Phase
d'investigation


Institut Ancrage
Conseil et formation

Phase de
conclusion

Suivi à 6 mois

Suivi à 1 an

**PHASE
PRÉLIMINAIRE**

Entretien préalable d'information

Vous rencontrez votre consultante qui vous accompagnera durant toute la durée de votre bilan. Vous exprimez vos attentes et objectifs par rapport à la démarche.

Vous vous informez sur le format du bilan.

Vous découvrez notre méthodologie, nos principaux outils et option.

Objectifs : Analyser votre demande et vos besoins, définir conjointement les modalités de déroulement du bilan et confirmer votre engagement dans la démarche.



Institut Ancrage
Conseil et formation

Faire connaissance et vous approprier la démarche

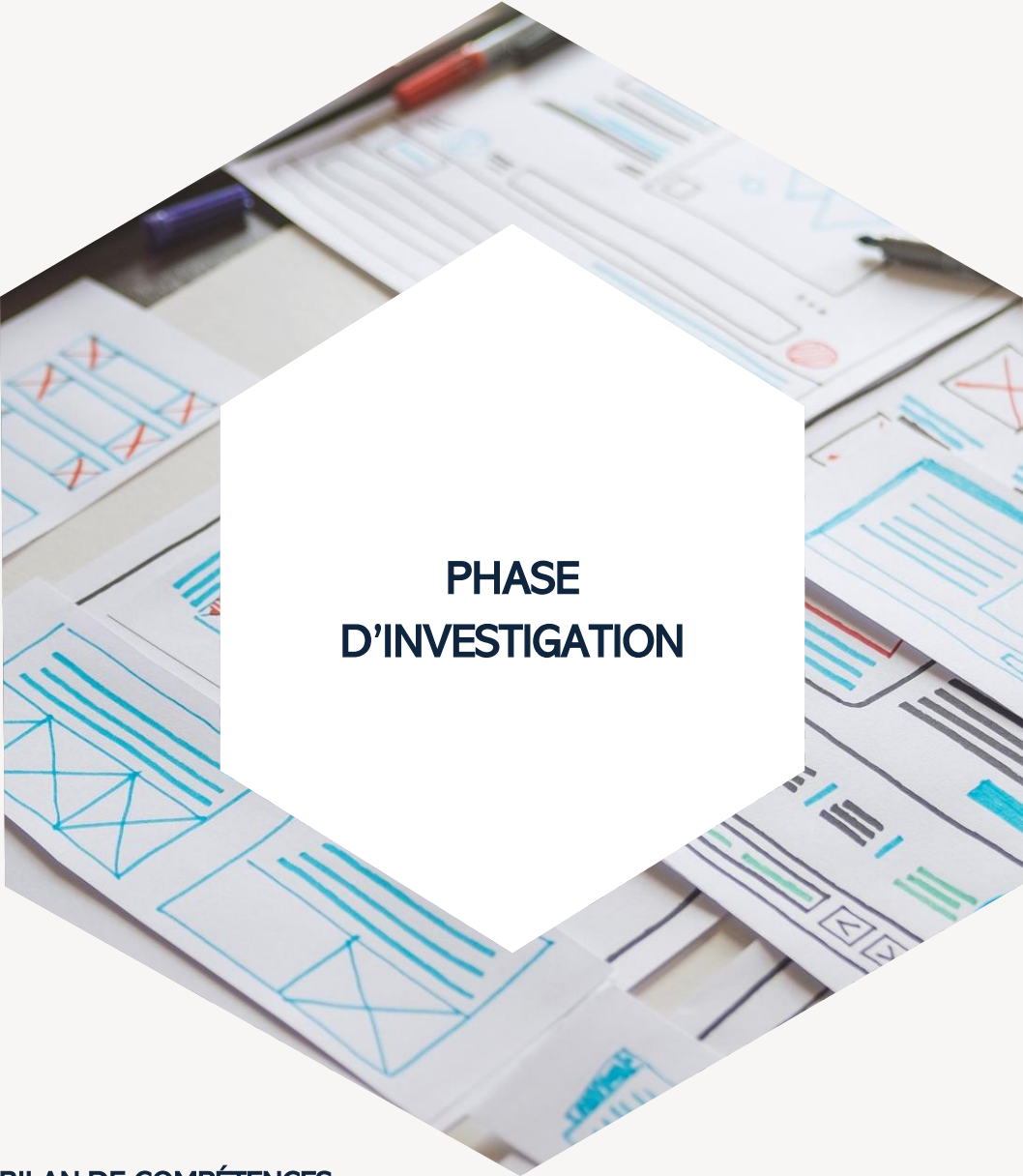
PHASE D'INVESTIGATION

Vous réalisez un 1er bilan d'image : image de soi (personnelle et professionnelle) et retour sur image.
Vous définissez des objectifs réalistes et cohérents.
Vous construisez, avec votre consultante, le cadre de votre accompagnement personnalisé.
Vous vous familiarisez avec les outils adaptés à vos attentes et objectifs.
Vous répondez en ligne au questionnaire en ligne Discovery INSIGHTS.

Objectif : vous connaître mutuellement avec votre consultante, faire le point de votre situation actuelle, verbaliser vos impressions et sentiments, commencer un travail concret sur la valorisation de soi.



Institut Ancrage
Conseil et formation



PHASE D'INVESTIGATION

Vos fondations : trajectoires passées et connaissance de soi

Vous revisitez les étapes importantes de votre vie, parcours scolaires, formations afin d'identifier ce qui a motivé vos choix. Vous élaborerez un travail de réflexion concernant votre projet de vie (PNL) et recherchez ce qui a du sens par rapport à qui vous êtes. Vous apprenez à mieux connaître votre personnalité et vos préférences psychologiques (questionnaire INSIGHTS) par l'analyse de :

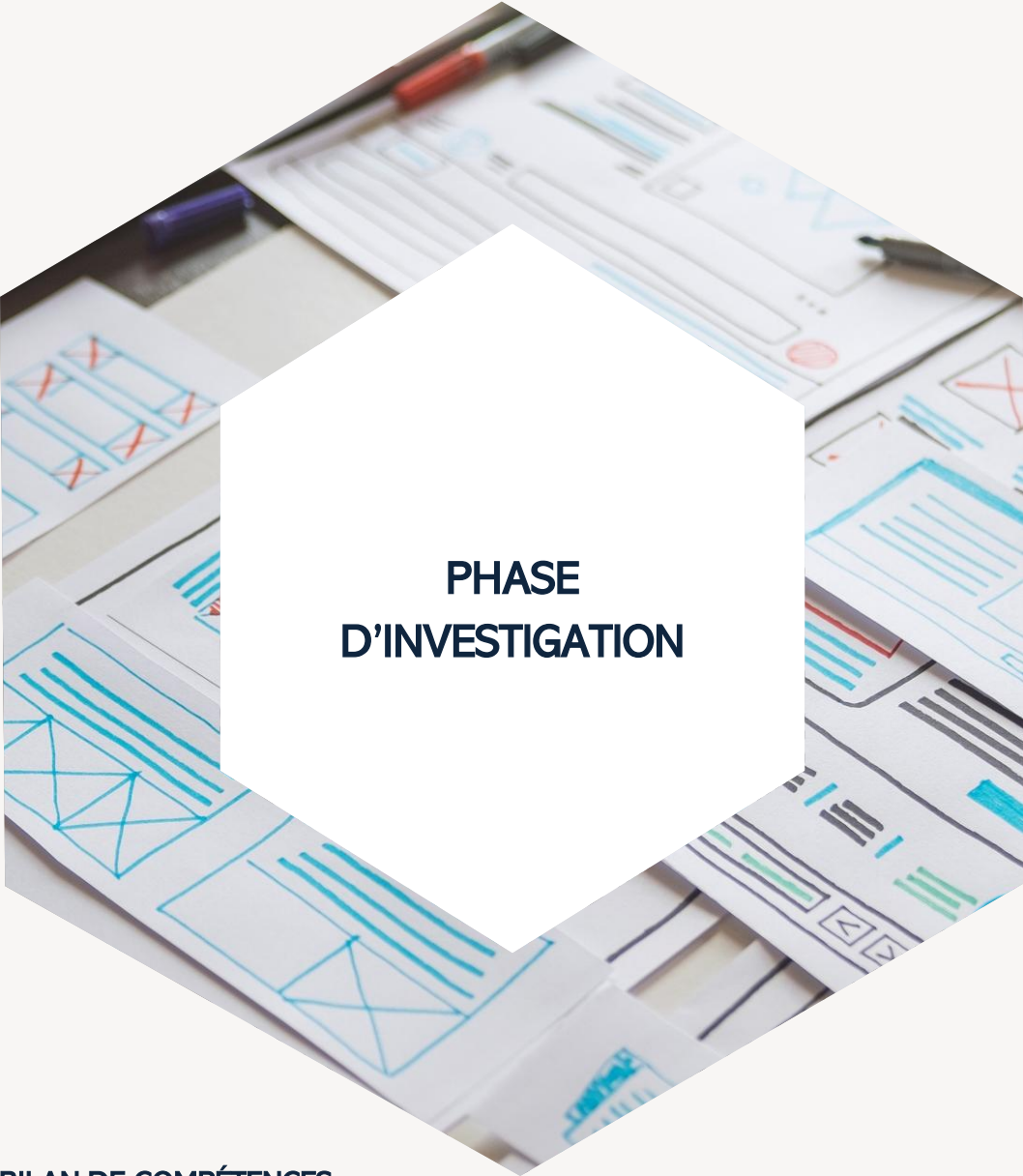
- vos points forts, vos points sensibles
- votre mode de fonctionnement privilégié
- vos motivations, vos valeurs, vos priorités
- l'image que vous pensez renvoyer, celle réellement perçue par les autres et celle que vous souhaitez transmettre

Vous vous appuyez sur cette connaissance de vous-même pour vous regarder différemment et pour réaligner votre projet de vie par rapport à vous-même et aux autres.

Objectif : vous réapproprier votre histoire et en comprendre le sens, mieux vous connaître et définir vos axes d'amélioration.



Institut Ancrage
Conseil et formation



PHASE D'INVESTIGATION

Exploration de vos différentes pistes de projet

A partir des analyses précédentes, vous définissez votre cahier des charges et reprenez plusieurs pistes de projet.

Afin d'éclaircir votre projet vous passez le test SISEM.

Vous effectuez des recherches documentaires encadrées par votre consultante et menez des enquêtes métiers auprès de professionnels si besoin, afin d'acquérir une connaissance plus concrète de la réalité des pistes de projet retenues ; la consultante vous accompagne dans cette démarche, en vous communiquant des informations sur les secteurs, les métiers et les formations, en vous remettant un support d'enquête et en vous guidant sur la manière d'approcher des professionnels.

Vous analysez le résultat de vos enquêtes avec le consultant.

Vous formulez votre projet « cœur de cible » concrétisant la réflexion (secteur et/ou filière, contenu de métier et/ou d'activité, environnement de travail, intitulé de formation et/ou de VAE...) et envisagez également une ou plusieurs solutions alternatives.

Objectif : construire un projet professionnel, de formation ou de VAE réaliste et réalisable, et/ou élaborer une ou plusieurs solutions alternatives



PHASE DE CONCLUSION

Construction de votre projet professionnel, de formation et/ou de VAE et conditions de réalisation

Vous précisez les points d'appui de votre projet en vous appuyant sur les éléments clés de votre bilan.

Vous analysez les freins éventuels et les axes de progrès.

Vous déployez une stratégie de mise en œuvre et élaborez un plan d'actions vous permettant de concrétiser votre projet.

Vous développez l'argumentaire de votre projet et reformulez votre CV si nécessaire.

Vous finalisez, relisez et validez avec votre consultant un document de synthèse de votre bilan, qu'il vous restitue.

Vous évaluez à chaud la qualité de votre bilan.

Objectif : vous approprier votre projet et vous préparer à le réaliser.

En fin de bilan

Transmission du document de synthèse à l'issue du bilan, en respect de la législation.

Les documents de travail et le document de synthèse (édités en un seul exemplaire) sont remis à l'unique intéressé.e : le bénéficiaire du bilan. La décision de transmission de tout ou partie du document de synthèse à un tiers lui appartient entièrement.

Toutefois, sur demande du bénéficiaire signifiée par écrit, L'Institut a la possibilité de conserver un exemplaire du document de synthèse durant un an afin d'assurer le suivi du bilan.

Afin d'évaluer la prestation, il vous est demandé de compléter un questionnaire de satisfaction en fin de dernière séance.



SUIVIS

A 6 MOIS

Un suivi individuel sous forme d'entretien individuel (présentiel, visioconférence, téléphone ou mail) permettant de :

Mesurer l'état d'avancement de votre projet : actions réalisées et éventuelles difficultés rencontrées

Identifier des axes de progrès (recentrage éventuel du projet, mise en situation ou rédaction d'une lettre de motivation, etc.) et formuler d'éventuelles préconisations

Définir les actions à mener pour atteindre vos objectifs

Questionnaire d'évaluation "à froid".

A 1 AN

Entretien en fonction du besoin.

Indicateurs de résultats 2022-2023

Indicateurs de résultat	2022-2023			
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Insatisfaisant
Questionnaire de satisfaction et suivi				
Qualité globale de la prestation	100%			
Conformité de la prestation annoncée au programme	100%			
Qualité de la démarche et des outils utilisés	100%			
Contact avec l'intervenant	100%			
Progression de la prestation (durée, rythme)	100%			
Utilité du bilan de compétences	100%			
Prise de confiance en soi	100%			

Bilan de compétences

Atteinte des objectifs prévus en début de bilan : 3,83/4
 Formalisation du plan d'action pour mettre en œuvre le projet : 3,83/4
 Abandon en cours de prestation : 0
 VAE engagée : 50%
 Formations suivies et à venir : 100%

Votre consultante



Stéphanie DELCOMBEL

Fondatrice et dirigeante de l'Institut Ancrage – conseil et formation.

Coach professionnel et maître praticien en PNL, praticienne SISEM, accompagnatrice en bilan de compétences accréditée au passage des tests.

Architecte Accompagnatrice de Parcours en VAE, Institut référencé sur la plateforme France VAE (attestation de référencement disponible sur demande).

Formatrice accréditée PSSM France module standard et secouriste module jeune, psychopédagogue.

Référente qualité en formation professionnelle certifiée, auditrice QUALIOPI, consultante et auditrice label RSE performance globale, et forte de ses 12 années d'expériences dans le monde de la formation professionnelle, Stéphanie vous apporte ses connaissances et son expérience pour accompagner salariés et organisations avec pour objectif : La pérennisation de votre activité et l'épanouissement au travail.

Pour nous contacter, vous pouvez au choix :

- ✓ Téléphoner au 06.89.33.32.10, du lundi au vendredi de 10h30 à 19h
- ✓ Envoyer un message à institut.ancrage@gmail.com

Cadre éthique

Nos consultants de par leurs formations sont **tenus au secret professionnel** et font preuve d'une éthique irréprochable. De ce fait, ils adhèrent aux principes suivants :

- ✓ Respecter la dignité et l'honneur de l'Autre, par la reconnaissance de son identité propre, de ses ressources personnelles uniques, et par la pertinence de ses demandes.
- ✓ Utiliser la combinaison de toutes son expertise et ses compétences que ce soit en PNL, en Neurosciences, en Leadership et autres approches, afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif formulé par la personne.
- ✓ Toutes ses représentations de niveau de compétence, formations, connaissances et autres attestations sont justes, exactes et complètes.
- ✓ Favoriser par tous les moyens l'élargissement de son propre modèle du monde par l'acquisition de nouvelles connaissances et de nouveaux outils d'intervention.
- ✓ Les séances d'entretien sont absolument confidentielles.
- ✓ Déclarer ses intérêts, le cas échéant ; et éviter les situations pouvant le mettre en conflit d'intérêt.
- ✓ Présenter la nature et les buts de l'intervention en termes clairs et facilement compréhensibles.
- ✓ Respecter les compétences des professionnels d'autres sphères d'intervention

Financement de votre bilan

Compte personnel de formation

Opérateur de développement de
Compétences (OPCO) ou Fonds d'assurance
Formation (FAF)

Demandeurs d'emploi

Bilan de compétences

CPF



UN RESTE À CHARGE

102,23 €

À PARTIR DU

1ER JANVIER 2025

- Exceptions :
- ✓ Les demandeurs d'emploi
- ✓ Les personnes qui bénéficient d'un financement employeur
- ✓ Les personnes qui bénéficient d'un financement OPCO
- ✓ Les titulaires mobilisant leurs droits dans le cadre du compte professionnel de prévention
- ✓ Les titulaires bénéficiant d'un abondement "accident du Travail ou maladie professionnelle"

<https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/actualites/participation-financiere-obligatoire-ce-qui-change-pour-vos-stagiaires>

Le compte personnel de formation (CPF), composante du compte personnel d'activité (CPA), permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des **droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle**. L'ambition du compte personnel de formation (CPF) est ainsi de contribuer, à l'initiative de la personne elle-même, au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel

Pour plus d'information :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>

Plan de développement des compétences

Structures agréées par l'Etat pour soutenir les entreprises dans le domaine de la gestion des compétences et de la formation, les OPCO sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises comme des salariés, en matière de formation, de développement des compétences, d'apprentissage en alternance ou encore de réorientation. E

Au nombre de 11, la première démarche à réaliser est d'identifier l'**opérateur dont vous dépendez**. Pour cela, rendez-vous sur le site web du Ministère du Travail qui vous propose la liste des opérateurs. Vous trouverez le vôtre en vous servant du code IDCC – IDentifiant de la Convention Collective – lié à votre entreprise.

Pour constituer un dossier de **prise en charge**, votre OPCO vous demandera des documents justificatifs, notamment une convention de formation, une facture et un programme justifiant les compétences visées par la formation. Vous obtiendrez, dans un premier temps, un accord de prise en charge et, à l'issue de la formation, un règlement du remboursement en fonction des barèmes établis, le règlement peut être fait directement à l'Institut pour éviter l'avance du coût de la formation.

Les fonds disponibles et les priorités en matière de compétences de votre branche professionnelle vont influencer la décision à propos de la prise en charge. En cas de refus, un **recours** est possible qui invitera l'opérateur à analyser votre demande une nouvelle fois.



A votre initiative ou celle de votre employeur

A votre initiative✕	A l'initiative de votre employeur✕
<u>En dehors de votre temps de travail</u>°: ¶ Si vous choisissez de mobiliser vos droits à la formation et réaliser votre bilan en dehors du temps de travail, vous n'êtes pas tenu d'informer votre employeur de la démarche. ¶ ¶ <u>Pendant votre temps de travail</u>°: ¶ Vous devez demander l'accord préalable de votre employeur selon les règles propres à l'utilisation de vos droits à la formation. ¶ ¶ Pour les salariés en CDI, justifier de 5 ans de salariat dont 12 mois au sein de l'entreprise dans laquelle vous effectuez la demande. Un délai de 5 ans de franchise est nécessaire entre deux bilans. ✕	Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement. Il fait alors l'objet d'une convention tripartite signée par vous, votre employeur et l'organisme prestataire de bilan. ¶ ¶ Vous disposez d'un délai de 10 jours pour faire connaître votre acceptation en restituant la convention signée. L'absence de réponse au terme de ce délai vaut refus. Ce refus ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement. ¶ ¶ Lorsque le bilan est réalisé sur le temps de travail, il est assimilé à l'exécution normale du contrat de travail. Le coût du bilan est à la charge de l'employeur, sauf dans le cas où les droits à la formation sont mobilisés. ¶ ✕

Financement spécifique

Si vous êtes intérimaire

- 5 ans d'ancienneté sont demandés avec 2 028 heures pour l'entreprise de travail temporaire concernée par la demande. Si vous restez dans la même branche en tant qu'intérimaire durant 3 ans, avec 1 an dans l'agence de travail temporaire actuelle, vous pouvez obtenir un bilan.

Si vous êtes salarié du public

- depuis 2007, le droit à la formation permet de prétendre à un bilan professionnel avec 10 ans de service. Cette démarche s'inscrit alors dans la perspective d'une évolution géographique ou professionnelle.

Si vous avez plus de 45 ans

- A cet âge, vous accédez automatiquement à votre demande. Une ancienneté de 20 ans déclenche aussi ce droit.
- Pour les demandeurs d'emploi, un bilan est accessible à partir de 3 ans d'expérience professionnelle. Il concerne les personnes de moins de 55 ans, au chômage depuis plus de 6 mois.

Fonds d'assurance formation (FAF) Pour les travailleurs indépendants

- En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle (CFP) à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants et les conjoints collaborateurs peuvent, sous conditions, bénéficier du financement total ou partiel de leurs formations.
- L'aide est gérée par un fonds d'assurance formation (FAF) qui diffère selon la nature de son activité, c'est-à-dire en fonction du code NAF ou code APE. C'est aussi de ce code NAF ou APE que va dépendre le montant des financements des coûts et des priorités fixées par les représentants de la profession.
- Avant de faire une demande, vous devez avoir l'attestation de paiement de la CFP fournie par l'URSSAF via votre compte personnel.
- Puis déposer une demande auprès du fonds dont vous dépendez. La demande se fait au minimum 1 mois avant le début de la formation prévue. Toute demande déposée hors délais est refusée. Pour les professions libérales, la demande est à envoyer dans les 10 jours calendaires suivant le 1^{er} jour de formation.
- En cas de formation multiple, une demande de prise en charge est à effectuer pour chaque formation.
- Seuls les coûts pédagogiques y compris les formations à distance, sont remboursés. Les frais de repas, d'hôtel ou de transport sont exclus.

TARIFS 2025

Pour une durée de 20 heures :

- ✓ Particuliers : 1680€ TTC (Hors cadre) 1900.00 € TTC (cadre)
- ✓ Entreprises : 2180 TTC (Hors cadre) 2400 € TTC (cadre)

Pour une durée de 24 heures :

- ✓ Particuliers : 2016€ TTC (Hors cadre) 2315.00 € TTC (cadre)
- ✓ Entreprises : 2419 TTC (hors cadre) 2894.00 € TTC (cadre)

En option

Entretien tripartite employeur (1h30) dans le cas d'un bilan professionnel ou de carrière (avec accord du salarié) :

- ✓ 241.20 € TTC

Le forfait comprend :

- les frais d'inscription et de suivi administratif de votre dossier
- les entretiens, les tests (SISEM et INSIGHTS Discovery), les travaux tutorés sur la base d'un livret support bilan et d'outils additionnels,
- la rédaction d'une synthèse
- un entretien de suivi à 6 mois : entretien présentiel ou distanciel à votre demande, questionnaire d'évaluation à froid pouvant donner suite à un nouvel échange.
- un suivi à 1 an au besoin et sur demande

- Bilan de compétences

Etapes et délais d'accès

- ✓ Préalablement à toute inscription, vous nous contactez pour un premier échange téléphonique, nous permettant d'identifier votre profil professionnel, vos besoins et vos attentes en termes d'accompagnement, d'accessibilité et de disponibilité.
- ✓ Votre consultant, vous contacte sous 48 h maximum, afin de vous proposer un rendez-vous pour un entretien préalable individuel d'information (gratuit et sans engagement). Cet entretien, est réalisé soit sur le lieu d'accompagnement, soit par téléphone soit par visioconférence, Il vous permet de rencontrer le consultant qui vous accompagnera durant toute la durée de votre bilan, d'exprimer vos attentes et objectifs par rapport à la démarche, et de découvrir notre méthodologie adaptée.
- ✓ À l'issue de cet entretien, ou après un temps de réflexion, si vous souhaitez engager votre bilan de compétences avec notre institut, vous nous contactez par téléphone ou mail pour confirmer votre demande d'inscription.
- ✓ Nous vous guidons alors dans vos démarches de recherche de financement et, si besoin, nous vous établissons un devis personnalisé.
- ✓ Vous établissez ensuite un calendrier prévisionnel personnalisé, d'un commun accord avec votre consultant sur temps de travail (avec accord de votre employeur) ou hors temps de travail, et selon le rythme de votre choix : en journée, en soirée, le samedi.
- ✓ Après validation des documents contractuels, vous commencez votre bilan. Celui-ci se déroule au sein de notre institut, si vous avez choisi le mode présentiel ; ou bien depuis chez vous si vous avez choisi le mode distanciel.
 - *Les délais de traitement de votre inscription dans notre institut sont de 2 à 5 jours ouvrés maximum (hors vacances scolaires). Cependant, les délais de traitement de vos demandes de financement dépendent du dispositif retenu et de l'organisme qui délivre l'accord.*

Modalités d'évaluation

Au cours du bilan

- Des points réguliers ont lieu avec le consultant. En début de chaque séance, un temps est dédié au retour sur les prises de consciences, au suivi des acquis, ainsi qu'à l'évolution de la réflexion, favorisant ainsi :
 - ✓ L'auto-évaluation par chaque personne du développement de ses compétences en orientation
 - ✓ L'adaptation des outils pédagogiques aux difficultés singulières rencontrées
 - ✓ L'opérationnalité et l'appropriation des contenus du bilan de compétences

Pour chaque entretien individuel

- ✓ Attestation de présence signée par le bénéficiaire et le consultant

En fin de bilan

- ✓ Remise d'un document de synthèse, rédigé par le consultant
- ✓ Questionnaire d'auto-évaluation « à chaud » rempli par le bénéficiaire
- ✓ Certificat de réalisation remis au bénéficiaire

6 mois après la fin du bilan

- ✓ Entretien individuel de suivi : évaluation de l'état d'avancement du projet et des difficultés rencontrées
- ✓ Questionnaire d'évaluation « à froid » rempli par le bénéficiaire

